PRÉSENTATION GÉNÉRALE[1]

DESCRIPTION

LE CADRE

L'atelier « Déco » se situe à la Cité du Genévrier, l'ensemble des activités s'effectue sur ce site. Sept postes de travail sont disponibles, soit une capacité d'emploi de 700%. L'accompagnement est réalisé par une équipe de trois professionnels pour l'équivalant de 200%.

LE TRAVAIL À L'ATELIER

Les travailleurs de l'atelier conçoivent et fabriquent divers objets de décoration en vue d'aménager des salles ou des vitrines (sur mandats ponctuels de l'institution) ou lors des marchés artisanaux. Tous les objets sont fabriqués de manière artisanale à partir de différents matériaux tels que bois, papier ou encore béton.

Les travailleurs effectuent principalement deux activités dites de « production » : la création d'éléments de vitrine en bois et peinture et la conception de différents éléments de déco comme des pots en béton pour plantes et fleurs, des travaux liés au relooking de meubles, etc.

Les travailleurs ont aussi la possibilité de découvrir des outils technologiques comme une découpeuse (Caméo), une imprimante 3D et l'ordinateur pour des traitements de textes simples. Dans la majeure partie des cas, les productions qui en découlent, sont en lien avec les thèmes des nouvelles vitrines.

Focus sur des tâches effectuées périodiquement par une majorité de travailleurs

- **Peinture sur objets :** les travailleurs peignent différents types d'objets.
- **Créations en béton :** les travailleurs préparent les dosages pour réaliser du béton et fabriquent des pots de fleurs en béton.
- **Collage de papier :** les travailleurs réalisent différents collages en utilisant du papier.
- **Découpage d'objets :** Les travailleurs scient ou découpent, au cutter ou ciseaux.
- **Ponçage d'objets :** les travailleurs font les finitions sur différentes matières

[1] Afin de faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Les activités proposées peuvent être effectuées aussi bien en individuel qu'en équipe et certaines tâches impliquent une mobilité générale du travailleur puisque, selon l'activité, les positions varient (assis/debout).

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'environnement de travail peut parfois être bruyant notamment lors de l'utilisation de machines spécifiques. Les tâches s'effectuent de façon individuelle ou en équipe. L'atelier dispose d'une agréable terrasse ; lorsqu'il fait beau certaines tâches peuvent être effectuées à l'extérieur. L'atelier est équipé d'une cuisine, d'un espace de pause, de WC et d'une douche adaptés.

LE MATÉRIEL EMPLOYÉ

Pour exécuter les tâches de l'atelier, les travailleurs sont appelés à manipuler des outils/machines, tels que, par exemple :

- Pinceaux
- Ciseaux
- Pinces coupantes
- Truelle
- Cutter
- Pistolet à colle
- Emporte-pièce
- Ponceuse et cale à poncer
- Différentes sortes de scies
- Outils de jardinage

LES ADAPTATIONS PROPOSÉES

Au sein de l'atelier, les travailleurs peuvent bénéficier de manière ponctuelle, d'un accompagnement individuel. Les tâches sont adaptées à chacun d'entre eux et plusieurs aménagements peuvent être proposés. Par exemple :

- Tapis antiglisse
- Gabarit
- Calque
- Place de travail structurée, plus isolée
- Des fiches didactiques sont proposées pour certaines activités

Des aménagements ergonomiques, comme des tables et chaises réglables ou encore des repose-pieds sont également proposés pour assurer le confort des travailleurs.

L'HABILLEMENT

Les travailleurs portent un tablier ainsi que des blouses de travail fournis par l'institution. Afin de respecter les normes de sécurité liées à l'utilisation des outils et des machines, les travailleurs peuvent être amenés à porter des équipements de protection (EPI), tels que :

- Des gants de protection
- Un masque de protection
- Des protections auditives
- Des lunettes de protection

EXIGENCES

LE RYTHME

Le rythme de travail est une exigence faible à moyenne de l'atelier.

LES NORMES D'HYGIÈNES

Il n'y a pas de normes d'hygiène particulières à respecter. Mis à part des vêtements propres, les cheveux longs attachés et le lavage des mains à l'arrivée, avant et après les pauses.

LES NORMES DE SÉCURITÉ

Les travailleurs doivent être capable de respecter les consignes de sécurité données.

LES HORAIRES ET VACANCES DES PROFESSIONNELS

Les horaires d'accompagnement sont fixes (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00). En plus du temps passé en présence des travailleurs, les professionnels assurent certaines tâches d'administration et de préparation pour un total de 42,5 heures hebdomadaires. Les professionnels bénéficient de six semaines de vacances et d'une semaine supplémentaire à partir de 50 ans.

LES HORAIRES ET VACANCES DES TRAVAILLEURS

L'horaire de l'atelier est de 8h30 à 17h00. L'horaire des travailleurs peut être individualisé. Pour un 100% il y a sept semaines de vacances dont cinq pendant les dates de fermetures fixes des ateliers.

LE CONTRAT DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS

Le travailleur signe un contrat de rétribution. Ce document précise sa rémunération, le nombre d'heures de travail hebdomadaires et mensuelles. Il est signé par l'accompagnant de référence dans l'atelier, le travailleur et le curateur.

RÉFÉRENTIEL MÉTIER

Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose une ordonnance sur différentes formations professionnelles initiales. Ces ordonnances décrivent les activités devant être maitrisées par les apprenti(e)s à la fin de leur formation. Connaître ces exigences permet de proposer des apprentissages professionnels ciblés. A noter toutefois que la Cité du Genévrier ne propose pas d'offres de formations professionnelles certifiantes. Néanmoins, les travailleurs peuvent bénéficier de cours de formation continue dispensé par l'atelier d'appui et de perfectionnement.

A l'atelier « Déco », les travailleurs effectuent de nombreuses tâches qui se réfèrent à des métiers différents. Ainsi, les référentiels des métiers suivants sont présentés :

- Aide peintre
- Assistant vernisseur

AIDE PEINTRE[2]

DESCRIPTION

Les aides-peintres préparent les surfaces de l'intérieur et de l'extérieur des bâtiments et y appliquent des peintures, des vernis et des crépis. Ils peignent des façades, des murs, des plafonds, des sols, des portes, des fenêtres, etc. en utilisant différentes techniques et des matériaux variés. Par leur travail, ils contribuent à protéger et à embellir les bâtiments.

[2] Référence :Aide peintre : https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?lang=fr&idx=30&id=1577

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Leurs principales activités consistent à:

- calculer la surface à traiter ainsi que la quantité de matériaux nécessaire;
- préparer des mélanges de couleurs pour obtenir la teinte souhaitée par le client ou commander des mélanges prêts à l'emploi;
- installer une échelle, un chevalet, un pont-roulant ou un échafaudage si nécessaire;
- poser des feuilles cartonnées ou en plastique, coller des bandes de papier adhésif pour couvrir les sols et protéger ce qui ne doit pas être touché par la peinture;
- arracher les vieux papiers peints, détacher les couches d'ancienne peinture ou de rouille à l'aide d'un grattoir, d'une racle, d'une spatule, d'une brosse métallique, d'un décapant ou d'un appareil à air chaud;
- mastiquer les trous et les fissures, supprimer toute trace de graisse et toute aspérité, poncer et dépoussiérer;
- éliminer les causes d'une humidité excessive ou faire appel à un spécialiste;

Travaux de finition

- appliquer la peinture au pinceau, au rouleau ou au pistolet, en une ou plusieurs couches selon le résultat visé: couche de fond, couche intermédiaire ou couche de finition;
- appliquer du crépi et en structurer la surface;
- encoller et poser des papiers peints, des tissus ou d'autres revêtements;
- réaliser des éléments décoratifs (figures géométriques, reliefs, trompe-l'œil, etc.);
- nettoyer les outils et la place de travail, évacuer les matériaux résiduels.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Les aides-peintres travaillent la plupart du temps sur les chantiers; seuls les objets mobiles et facilement transportables (fenêtres, portes, parties de machines, etc.) sont peints en atelier. Les aides-peintres passent sans cesse d'un chantier à un autre, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, de bâtiments en transformation ou de locaux habités à rénover. Ils exercent leurs tâches seules ou en petites équipes sous la responsabilité des peintres et des chefs ou cheffes d'équipe.

FORMATION

La formation d'aide-peintre s'acquiert par un apprentissage. Durée 2 ans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

TITRE OBTENU

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'aide-peintre

ASSISTANT VERNISSEUR[3]

DESCRIPTION

L'assistant vernisseur ou l'assistante vernisseuse travaillent soit dans l'industrie, soit dans des carrosseries où ils préparent des véhicules, des machines et des outils à vernir. Ils appliquent des laques et des peintures non seulement dans un but esthétique, mais surtout pour protéger les pièces et les éléments contre les dégradations dues au climat ou aux conditions d'utilisation.

FORMATION

La formation d'assistant vernisseur ou d'assistante vernisseuse s'acquiert par un apprentissage dans l'un des domaines spécifiques suivants : carrosserie, industrie. Durée : 2 ans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

TITRE OBTENU

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'assistant vernisseur ou d'assistante vernisseuse.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Leurs principales activités consistent à :

Préparation

- préparer la place de travail;

[3] Référence : Assistant Vernisseur : https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?lang=fr&idx=30&id=1519

- prétraiter mécaniquement par sablage ou ponçage les différentes pièces à vernir;
- prétraiter chimiquement les différentes surfaces par exemple par phosphatage ou par décapage;
- dégraisser et appliquer les sous-couches de protection;

Peinture et finition

- préparer les peintures, doser les mélanges pour obtenir une couleur finale régulière et précise;
- calculer la quantité nécessaire selon l'objet à vernir;
- appliquer les couches de finition à l'aide de machines ou de pistolets à pulvériser;
- tenir compte des prescriptions relatives à la protection de l'environnement, à la sécurité et à la prévention des accidents, les peintures et dissolvants étant particulièrement toxiques;
- sécher les pièces;

POUR PLUS DE PRÉCISIONS

- Ordonnance du SEFRI, aide vernisseur : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2012/850/fr

- Site orientation.ch :

    - Assistant Vernisseur : https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?lang=fr&idx=30&id=1519

    - Aide peintre : https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?lang=fr&idx=30&id=1577

DESCRIPTION

CITÉ DU GENÉVRIER
LE BONHEUR, AUTREMENT...

L'atelier Déco est situé à la Cité du Genévrier.

Les travailleurs créent des objets de décoration qui sont vendus sur les marchés.

LE TRAVAIL À L'ATELIER

Les quatre tâches qui sont présentées ci-dessous sont souvent réalisées par les travailleurs de l'atelier.

Peinture sur objets

Les travailleurs peignent différents types d'objets.

Ponçage

Les travailleurs poncent différents supports

Créations en béton

Les travailleurs préparent les dosages pour réaliser du béton et fabriquent des pots de fleurs en béton.

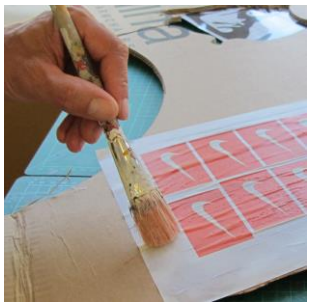

Collage papier

Les travailleurs réalisent différents collages en utilisant du papier.

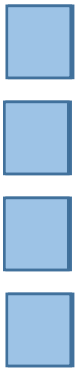	**Rythme** Les travailleurs ne doivent pas respecter de rythme de travail particulier.
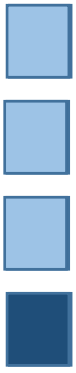	**Normes d'hygiène** Les travailleurs n'ont pas de normes d'hygiène particulières à respecter.
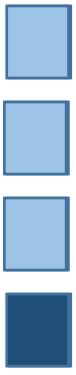	**Normes de sécurité** Les travailleurs doivent faire attention lorsqu'ils utilisent certains outils, comme les pinces et le marteau. L'alimentation est disponible uniquement lors des pauses

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

	Le travail se réalise à l'intérieur.
	Les travailleurs travaillent debout ou assis.
	Les travailleurs sont souvent en mouvement.
	Les travailleurs doivent porter : un tablier Pour seulement certaines activités : - Des gants de protection - Un masque de protection - Un tablier

LE MATERIEL SOUVENT UTILISE

Un pinceau

Des ciseaux

Des pinces coupantes

Une truelle

Un cutter

Un pistolet à colle

Un emporte-pièce

Une ponceuse

Une scie sauteuse

HORAIRES ET VACANCES

Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mercredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00

5 semaines de vacances fixes

2 semaines de vacances libres selon prorata du contrat

RÉSUME

Le plus de l'atelier

- Accompagnement individualisé de manière ponctuelle
- Activités centrées sur l'apprentissage
- « Atelier passerelle » pour gagner en autonomie et atteindre d'autres ateliers ou le COFP

La valeur ajoutée du travail

- Diversité du matériel utilisé
- Visibilité du travail fini
- Travail en équipe

Les atouts du travailleur

- Polyvalence
- Concentration
- Motricité fine